

## Liste des thèmes

### 1. Aspects historiques

- Evolution de l'offre de lieux de soins en psychiatrie
- Etat des lieux: typologie des lieux de soins contemporains
- Médicalisation/Psychiatrie de la santé mentale

### 2 Points de vue légaux, déontologiques et philosophiques

- La question des soins sous contrainte, de l'ingérence, de l'acharnement thérapeutique (des limites du soin) en psychiatrie et les limites de la responsabilisation du patient
- En Suisse, intérêts et limites du Placement à des fins d'assistance

### 3 Le soin et les lieux du soin

- Les soins en ambulatoire, à domicile, à l'hôpital et en prison
- Les milieux de soins « ouverts » et « fermés », hôpital de jour et centre de jour
- Lieux de soins et abus de substances (centre d'injection supervisé) et limites du soin
- Lieux de soins et handicap mental

### 4 Sociétés

- Les nouveaux lieux du soin (la rue, les lieux créés par les patients, etc.)
- Itinérance, société et hétéroculturalité
- « L'insertion socio-professionnelle » et la maladie psychiatrique
- Les acteurs des tolérances et violences : les patients, les lieux d'accueil, la société
- La sécurité et les limites des lieux d'accueil
- Nouvelles technologies et nouveaux lieux d'accueil

## Appel à communications

Toutes les communications doivent être adressées **avant le 15 janvier 2018** à :

[ethique\\_psychiatrie\\_2018@chuv.ch](mailto:ethique_psychiatrie_2018@chuv.ch)

Toutes les propositions interdisciplinaires, provenant également de patients et de leurs proches, seront soumises à l'évaluation du comité scientifique.

La durée des communications orales durant le colloque sera de 25 minutes, mais pour certaines, une durée plus longue pourra être proposée. Les propositions de communication doivent être présentées sous la forme d'un résumé (maximum 300 mots), comportant un titre et cinq mots clés. Elles doivent être accompagnées des coordonnées du participant, de ses titres et fonctions et du nom de son institution d'attache.

Notification des acceptations : fin février 2018

Programme préliminaire : mars 2018

Date de la remise des communications intégrales : septembre 2018

Publication : une publication des actes du colloque est envisagée après révision et validation par un comité de lecture

Colloque organisé par le Département de psychiatrie - CHUV, en collaboration avec l'Association francophone internationale d'éthique de la relation d'aide et de la santé mentale

## Pour toutes questions :

En lien avec l'organisation :  
Rachel Grandvilllemin

En lien avec la clinique :  
Fabrice Herrera

Par courriel :  
[ethique\\_psychiatrie\\_2018@chuv.ch](mailto:ethique_psychiatrie_2018@chuv.ch)

## Colloque Ethique et Psychiatrie

# Quels lieux d'accueil pour la souffrance psychique aujourd'hui?

9-10 novembre 2018  
Auditoire CHUV – Lausanne



© Mehryl Levisse, la Longue litanie Les lachés, 2014

## Comité scientifique

<b>Jean-François Rey</b> Professeur en philosophie IUFM de Lille / Université d’Artois
<b>Vassilis Kapsambelis</b> Directeur Centre de psychanalyse de l’association de santé mentale - Paris 13ème
<b>Hatam Shirin</b> Juriste, titulaire du brevet d’avocat Association romande ProMente Sana
<b>Joelle Tena</b> Assistante sociale Département de psychiatrie, CHUV

<b>Dorota Drozdek</b> Infirmière MSC SI Responsable de la formation Département de psychiatrie, CHUV
<b>Samia Hurst-Majo</b> Professeur / Directrice Institut éthique Histoire humanités / Université de Genève

<b>Dominique Sprumont</b> Professeur / Directeur adjoint Institut de droit de la santé Université de Neuchâtel
---

<b>Ola Söderström</b> Professeur Insitut de géographie Université de Neuchâtel
---

<b>Dag Söderström</b> Docteur, médecin psychiatre installé
---

<b>Lazare Benaroyo</b> Professeur / Président Ethos - Plateforme interdisciplinaire d’éthique Faculté de biologie et de médecine Université de Lausanne
---

<b>Jérôme Englebert</b> Docteur en psychologie, psychologue clinicien Université de Liège
---

<b>Jean-Nicolas Despland</b> Professeur, Institut universitaire de psychothérapie Département de psychiatrie, CHUV
--

<b>Friedrich Stiefel</b> Professeur / Chef de service Service de psychiatrie de liaison Département de psychiatrie, CHUV
<b>Bruno Gravier</b> Professeur / Chef de service Service de médecine et psychiatrie pénitentiaires Département de psychiatrie, CHUV
<b>Charles Bonsack</b> Professeur associé Service de psychiatrie communautaire Département de psychiatrie, CHUV

<b>Baptiste Moutaud</b> Anthropologue / Chargé de recherche CNRS-LESC Nanterre
--

<b>Benoît Eyraud</b> Maître de conférence en sociologie CNRS Lyon
---

<b>Anne Danion</b> Professeur émérite Faculté de médecine de Strasbourg Hôpitaux universitaires de Strasbourg
--

<b>Daniele Bissuel</b> Docteur Centre hospitalier Alpes-Isere St Egrève Association pratiques en psychopathologie infanto-juvénile
--

<b>Marie Gaille</b> Directrice de recherche en philosophie CNRS - Paris
---

<b>Armand Dirand</b> Responsable de l’information et des débats- public, de la formation et du soutien à la recherche, espace de réflexion éthique Bourgogne-Franche-Comté (FR)
---

<b>Anne Leroy</b> Co-fondatrice et membre du comité de l’Îlot
--

<b>Livia Velpry</b> Sociologue Serms 3, Université Paris 8
--

Cependant, l’investissement du lieu et de l’habitat reste central dans les prises en charge de nos patients les plus souffrants. Les personnes sans domicile fixe sont fréquemment des patients en rupture de soins et de lien social, les prisons restent souvent des lieux d’accueil, par défaut, de ce qui ne peut plus être accepté ailleurs.

De nombreuses personnes ne trouvent pas leur place aujourd’hui, malgré les structures d’accueil et les prises en charge existantes, et cela pose la question de comment développer au mieux des offres d’habitats, d’accueil et de soins de la souffrance psychique, qui soient respectueuses et adaptées.

Ce colloque souhaite réunir différents spécialistes, médecins, soignants, patients et proches, philosophes, sociologues, géographes, responsables politiques et juridiques… pour les inviter à la discussion autour de cette problématique contemporaine complexe.

## Comité d’organisation

<b>Fabrice Herrera</b> Médecin associé Département de psychiatrie, CHUV (Lausanne)	<b>Philippe Conus</b> Professeur / Chef de service Département de psychiatrie, CHUV (Lausanne)
<b>Jacques Quintin</b> Professeur Bureau de développement de l’éthique, département de psychiatrie, Université de Sherbrooke, Québec	<b>Régis Marion-Veyron</b> Médecin associé Policlinique médicale universitaire (Lausanne)
<b>Jacques Gasser</b> Professeur / Chef de département Département de psychiatrie, CHUV (Lausanne)	<b>Bruno Robalo</b> Infirmier chef de service Département de psychiatrie, CHUV (Lausanne)
	<b>Rachel Grandvuillemin</b> Secrétariat / Organisation du colloque

Le lieu d’accueil des personnes souffrant de troubles psychiques est une question d’une grande actualité qui s’est déjà posée dès la constitution de la psychiatrie durant le XIX<sup>e</sup> siècle.

Il y a d’abord eu l’asile, lieu construit à l’écart des villes, pour certains basés sur les règles de contention et sur cet impératif d’écarter la maladie mentale, pour ne pas mélanger le « sain » et le « fou ». Pour d’autres, l’asile a été un lieu d’accueil médicalisé spécialisé, qui a permis une meilleure connaissance de la maladie mentale par l’observation des patients sur une longue durée et qui a pu progressivement apporter des soins spécifiques.

Depuis, plusieurs initiatives et une évolution sociale ont permis l’ouverture de ces espaces, la construction de nouveaux lieux dans les centres-villes et l’apparition de programmes de soins centrés sur l’intégration plutôt que l’exclusion, avec une approche plus attentive autour des questions de liberté et de coercition.

Ainsi, depuis longtemps, la souffrance psychique interroge la société quant à son acceptation et à son intégration dans l’espace public partagé.

La question de la cohabitation et de façon générale de la proximité avec la personne qui souffre psychiquement, est une question qui est devenue essentielle avec l’ouverture de la psychiatrie à la communauté. Il y a d’une part les actes antisociaux qui peuvent accompagner la souffrance psychique dans certaines situations, et d’autre part la manière dont le malade psychiatrique interroge la société par sa singularité, sa bizarrerie, sa façon dissonante d’habiter et d’investir la vie et le lieu.

La question de la honte a été significative assez tôt dans le choix des lieux d’accueil de la souffrance psychique, aboutissant à des choix de lieux éloignés, souvent stigmatisés, contrairement aux lieux accueillant la maladie somatique, qui ne connaissent pas le même traitement géographique.